

## PROCÉDURE DE DOUBLE SURCLASSEMENT

Le certificat médical fiche B doit obligatoirement être utilisé dans le cas d'un double surclassement.  
Fiche médical B disponible via le lien suivant :

[http://extranet.ffvb.org/data/Files/documents/medical/CERTIFICAT\\_MEDICAL\\_B.pdf](http://extranet.ffvb.org/data/Files/documents/medical/CERTIFICAT_MEDICAL_B.pdf)

### Étapes à suivre :

1. Le demandeur doit remplir dans un 1<sup>er</sup> temps le google form via le lien suivant : [formulaire double surclassement](#)
2. Le demandeur doit envoyer les documents médicaux à l'adresse mail suivante : [medical.volley.pdl@gmail.com](mailto:medical.volley.pdl@gmail.com)
3. A réception du dossier, le médecin régional examine la fiche médicale du licencié, donne son avis et adresse la fiche médicale B au service des licences de la Ligue.
4. Le service des licences de la Ligue procédera à l'enregistrement de ce double surclassement sur la licence du licencié.